

# Séance du 13 novembre 2024 à 19h30

---

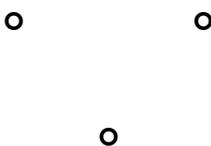
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc EBERHART, maire.

Présents : Mmes et MM Jean-Luc EBERHART, Michel ROUCHON, Michèle GABRIEL, Bernard HENTZ, Michèle KANY, Fabrice FEICHT, Patrick ZITT, Isabelle ANTONY, Claude HAUER, Barbara MULLER, Dominique SCHWARTZ, Christine SPOHR, Soraya EL MARGANI, Lucille HAMM, Ivonne GERLACH, Carlo GRASSO, Jean-Luc PHILIPPE, Elisabeth TABACZINSKI.

Absents excusés : Mike SCHMITT a donné procuration à Michel ROUCHON

Absents : /

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08/11/2024



ADMINISTRATION GENERALE, CONSEIL MUNICIPAL, MAIRE

## **1.1- Approbation du compte-rendu de la séance du 18/09/2024**

Les Conseillers Municipaux approuvent le compte-rendu de la séance du 18/09/2024.

3-PERSONNEL

## **3.1- Service technique : création d'un emploi d'adjoint technique à TC**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du décès d'un agent employé au service technique, il convient de renforcer les effectifs de ce service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi **d'adjoint technique** à temps complet pour renforcer les équipes techniques à compter du 01/01/2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'adjoint technique sur la base du 1er échelon.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le tableau des emplois ;

**Décide à l'unanimité :**

- Adopter la proposition du Maire,
- Modifier ainsi le tableau des emplois,
- Inscrire au budget les crédits correspondants.

**3.2- Service entretien : création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à TNC**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent du service entretien, il convient de renforcer les effectifs de ce service.

Le Maire propose à l'assemblée la création des deux emplois à TNC, à pourvoir à compter du 01/01/2025 :

- un emploi d'adjoint technique à raison de 24 heures / semaine,
- un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 26 heures / semaine.

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, aux grades concernés.

Si les emplois ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents contractuels dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP.

Leur rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires correspondantes.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le tableau des emplois ;

**Décide à l'unanimité :**

- Adopter la proposition du Maire,
- Modifier ainsi le tableau des emplois,
- Inscrire au budget les crédits correspondants.

**4. URBANISME, VOIRIE, COMMUNICATION**

**4.1- Lotissement Coubertin 2 : cession du lot n° 7**

M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux la promesse d'achat signée le 21/10/2024 par Mme FELD Mélissa et M. MEYER Benjamin qui souhaitent acquérir le lot n° 7.

Considérant les délibérations du conseil municipal du 15/06/2022,

- fixant le prix de l'are au lotissement Coubertin 2 à 9 240€ TTC et,
- autorisant le maire à procéder à la cession des lots,

M. le Maire propose d'attribuer à Mme FELD Mélissa et M. MEYER Benjamin, le lot n° 7, d'une contenance de 5.41 ares, sis 22, rue Pierre de Coubertin, au prix total TTC de 49 988.40€.

Conformément à la décision du 15/06/2022, la rédaction de l'acte de vente sera confiée à Maître MICHALOWICZ Nathalie, notaire à Sarreguemines, suivant les conditions de vente fixées lors de cette même séance.

La Commission des Finances réunie le 07/11/2024 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer le lot n° 7 à Mme FELD Mélissa et M. MEYER Benjamin,
- D'inviter les candidats à prendre l'attache du notaire précité pour finaliser l'achat de leur lot.

**4.2- Requalification de la Place du Marché : demande de subvention à la Région Grand Est**

Les différents chantiers réalisés Résidence Pasteur ces dernières années sont aujourd'hui achevés. La Place du Marché, qui a subi d'importants dégâts au fil des années, est aujourd'hui en mauvais état.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les travaux de requalification et de sécurisation de cette Place, située au cœur de la Résidence Pasteur.

Elle est aujourd'hui constituée de surfaces en enrobés imperméables à plus de 95 %, et majoritairement occupée par du stationnement. Également utilisée pour l'organisation de manifestations et d'évènements ponctuels (fête foraine, marché, etc...), elle dessert l'immeuble de 21 logements d'habitation récemment construit, l'espace culturel et sportifs, le coiffeur, les restaurant et le cabinet du kinésithérapeute.

Les principaux objectifs fixés sont :

- La recomposition de la place du Marché, révision de l'offre de stationnement, aménagement d'espaces de rencontre et d'agrément pour les habitants, en confortant les usages préexistants,
- La désimperméabilisation de la totalité de la surface de la place du Marché actuellement en enrobé, par la mise en place d'une noue centrale de collecte des eaux et l'aménagement des espaces de stationnement en pavés drainants et la chaussée en enrobé drainant,
- La suppression des îlots de chaleur par la végétalisation de nouveaux espaces,
- La sécurisation de l'Avenue Louis Pasteur avec aménagement d'un plateau surélevé,
- L'amélioration de l'accessibilité à l'espace culturel et sportif.

La dépense prévisionnelle s'établit comme suit :

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Etudes	2 750.00 €	3 300.00 €
Travaux	555 859.45 €	667 031.34 €
MO	21 350.00 €	25 620.00 €
<b>Coût total</b>	<b>579 959.45 €</b>	<b>695 951.34 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de la requalification et de sécurisation de la Place du Marché pour un montant prévisionnel de 579 959.45€ HT soit 695 951.34€ TTC,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est,

- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

#### **4.3- Requalification de la Place du Marché : demande de subvention Départementale au titre d'Ambition Moselle**

Les différents chantiers réalisés Résidence Pasteur ces dernières années sont aujourd'hui achevés. La Place du Marché, qui a subi d'importants dégâts au fil des années, est aujourd'hui en mauvais état.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les travaux de requalification et de sécurisation de cette Place, située au cœur de la Résidence Pasteur.

Elle est aujourd'hui constituée de surfaces en enrobés imperméables à plus de 95 %, et majoritairement occupée par du stationnement. Également utilisée pour l'organisation de manifestations et d'évènements ponctuels (fête foraine, marché, etc...), elle dessert l'immeuble de 21 logements d'habitation récemment construit, l'espace culturel et sportifs, le coiffeur, les restaurant et le cabinet du kinésithérapeute.

Les principaux objectifs fixés sont :

- La recomposition de la place du Marché, révision de l'offre de stationnement, aménagement d'espaces de rencontre et d'agréments pour les habitants, en confortant les usages préexistants,
- La désimperméabilisation de la totalité de la surface de la place du Marché actuellement en enrobé, par la mise en place d'une noue centrale de collecte des eaux et l'aménagement des espaces de stationnement en pavés drainants et la chaussée en enrobé drainant,
- La suppression des îlots de chaleur par la végétalisation de nouveaux espaces,
- La sécurisation de l'Avenue Louis Pasteur avec aménagement d'un plateau surélevé,
- L'amélioration de l'accessibilité à l'espace culturel et sportif.

La dépense prévisionnelle s'établit comme suit :

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Etudes	2 750.00 €	3 300.00 €
Travaux	555 859.45 €	667 031.34 €
MO	21 350.00 €	25 620.00 €
<b>Coût total</b>	<b>579 959.45 €</b>	<b>695 951.34 €</b>

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de la requalification et de sécurisation de la Place du Marché pour un montant prévisionnel de 579 959.45€ HT soit 695 951.34€TTC,
- De solliciter une subvention auprès du Département au titre du programme Ambition Moselle,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

#### **4.4- Requalification de la Place du Marché : demande de subvention à l'Agence de l'Eau**

Les différents chantiers réalisés Résidence Pasteur ces dernières années sont aujourd'hui achevés. La Place du Marché, qui a subi d'importants dégâts au fil des années, est aujourd'hui en mauvais état.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les travaux de requalification et de sécurisation de cette Place, située au cœur de la Résidence Pasteur.

Elle est aujourd'hui constituée de surfaces en enrobés imperméables à plus de 95 %, et majoritairement occupée par du stationnement. Également utilisée pour l'organisation de manifestations et d'évènements ponctuels (fête foraine, marché, etc...), elle dessert l'immeuble de 21 logements d'habitation récemment construit, l'espace culturel et sportifs, le coiffeur, les restaurant et le cabinet du kinésithérapeute.

Les principaux objectifs fixés sont :

- La recomposition de la place du Marché, révision de l'offre de stationnement, aménagement d'espaces de rencontre et d'agrément pour les habitants, en confortant les usages préexistants,
- La désimperméabilisation de la totalité de la surface de la place du Marché actuellement en enrobé, par la mise en place d'une noue centrale de collecte des eaux et l'aménagement des espaces de stationnement en pavés drainants et la chaussée en enrobé drainant,
- La suppression des îlots de chaleur par la végétalisation de nouveaux espaces,
- La sécurisation de l'Avenue Louis Pasteur avec aménagement d'un plateau surélevé,
- L'amélioration de l'accessibilité à l'espace culturel et sportif.

La dépense prévisionnelle s'établit comme suit :

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Etudes	2 750.00 €	3 300.00 €
Travaux	555 859.45 €	667 031.34 €
MO	21 350.00 €	25 620.00 €
<b>Coût total</b>	<b>579 959.45 €</b>	<b>695 951.34 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de la requalification et de sécurisation de la Place du Marché pour un montant prévisionnel de 579 959.45€ HT soit 695 951.34€ TTC,
- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**4.5- Requalification de la Place du Marché : demande de subvention AMISSUR**

Les différents chantiers réalisés Résidence Pasteur ces dernières années sont aujourd'hui achevés. La Place du Marché, qui a subi d'importants dégâts au fil des années, est aujourd'hui en mauvais état.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les travaux de requalification et de sécurisation de cette Place, située au cœur de la Résidence Pasteur.

Elle est aujourd'hui constituée de surfaces en enrobés imperméables à plus de 95 %, et majoritairement occupée par du stationnement. Également utilisée pour l'organisation de manifestations et d'évènements ponctuels (fête foraine, marché, etc...), elle dessert l'immeuble de 21 logements d'habitation récemment construit, l'espace culturel et sportifs, le coiffeur, les restaurant et le cabinet du kinésithérapeute.

Les principaux objectifs fixés sont :

- La recomposition de la place du Marché, révision de l'offre de stationnement, aménagement d'espaces de rencontre et d'agrément pour les habitants, en confortant les usages préexistants,
- La désimperméabilisation de la totalité de la surface de la place du Marché actuellement en enrobé, par la mise en place d'une noue centrale de collecte des eaux et l'aménagement des espaces de stationnement en pavés drainants et la chaussée en enrobé drainant,

- La suppression des îlots de chaleur par la végétalisation de nouveaux espaces,
- La sécurisation de l'Avenue Louis Pasteur avec aménagement d'un plateau surélevé,
- L'amélioration de l'accessibilité à l'espace culturel et sportif.

La dépense prévisionnelle, pour la création d'un plateau surélevé qui permettra un accès sécurisé à la Place depuis l'avenue Pasteur, s'établit comme suit :

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Plateau	39 788.92€	47 76.70€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de la requalification et de sécurisation de la Place du Marché,
- De solliciter une subvention auprès du Département au titre du programme AMISSUR sur la base d'un coût HT de 39 788.92€ pour la création d'un plateau surélevé,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**4.6- Requalification de la Place du Marché : demande de subvention DETR**

Les différents chantiers réalisés Résidence Pasteur ces dernières années sont aujourd'hui achevés. La Place du Marché, qui a subi d'importants dégâts au fil des années, est aujourd'hui en mauvais état.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les travaux de requalification et de sécurisation de cette Place, située au cœur de la Résidence Pasteur.

Elle est aujourd'hui constituée de surfaces en enrobés imperméables à plus de 95 %, et majoritairement occupée par du stationnement. Également utilisée pour l'organisation de manifestations et d'évènements ponctuels (fête foraine, marché, etc...), elle dessert l'immeuble de 21 logements d'habitation récemment construit, l'espace culturel et sportifs, le coiffeur, les restaurant et le cabinet du kinésithérapeute.

Les principaux objectifs fixés sont :

- La recomposition de la place du Marché, révision de l'offre de stationnement, aménagement d'espaces de rencontre et d'agrément pour les habitants, en confortant les usages préexistants,
- La désimperméabilisation de la totalité de la surface de la place du Marché actuellement en enrobé, par la mise en place d'une noue centrale de collecte des eaux et l'aménagement des espaces de stationnement en pavés drainants et la chaussée en enrobé drainant,
- La suppression des îlots de chaleur par la végétalisation de nouveaux espaces,
- La sécurisation de l'Avenue Louis Pasteur avec aménagement d'un plateau surélevé,
- L'amélioration de l'accessibilité à l'espace culturel et sportif.

La dépense prévisionnelle, pour la création d'une rampe PMR qui améliorera l'accessibilité à l'espace culturel et sports, s'établit comme suit :

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Rampe PMR	27 916.00€	33 499.20€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de la requalification et de sécurisation de la Place du Marché,

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR sur la base d'un coût HT de 27 916.00€ pour la création d'une rampe PMR,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

#### **4.7- Requalification de la Place du Marché : demande d'un fonds de concours**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01<sup>er</sup> avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de ROUHLING comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de ROUHLING souhaite engager les travaux de requalification de la Place du Marché, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement des travaux de requalification de la Place du Marché, à hauteur de 90 000€,
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## 6. FINANCES

### **6.1- Révision des loyers au 01/01/2025**

Le Conseil Municipal,

Vu l'indice de référence des loyers (IRL) du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 s'élevant à 144.51 comparé à celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 s'élevant à 141.03 publié par l'INSEE,

Considérant l'augmentation de 2,47 % de cet indice dans cet intervalle,

Vu l'avis de la commission des finances, réunie le 07/11/2025,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 l'augmentation de 2,47% sur l'ensemble des loyers communaux et d'arrondir le résultat du calcul à l'euro le plus proche, selon le tableau ci-dessous :

#### **Place du Marché :**

Adresse	Type	Surface	Loyer 2024	Calcul 2025	Loyer 2025
1A place du Marché	F3	89,30 m2	367.00 €	376.06 €	376.00 €
1B place du Marché	F4	75,78 m2	267.00 €	273.59 €	274.00 €

<b>Charges - Logements place du Marché</b>	
* Entretien des deux chaudières	204.00 €
* Ramonage	124.80 €
* Abonnement compteur commun d'eau (2ème sem. 2023 + 1er sem. 2024)	99.79 €
Total des charges	428.59 €
Soit par logement	214.30 €
<b>Soit par mois</b>	<b>17.86 €</b>

### Garages :

Adresse	Loyer 2024	Calcul 2025	Loyer 2025
Garages rue des Ecoles	36.80 €	37.71 €	38.00 €
Garages place du Marché	36.80 €	37.71 €	38.00 €
Garages rue des Alizés	36.80 €	37.71 €	38.00 €

### Rue des Alizés :

15 rue des Alizés	Type	Surface	Loyer 2024	Calcul 2025	Loyer 2025
n° 15 A / logt 1A	F4	119,21 m2	700.00 €	717.29 €	717.00 €
n° 15 B / logt 2A	F4	110,10 m2	700.00 €	717.29 €	717.00 €
n° 15 C / logt 3A	F3	86,02 m2	562.00 €	575.88 €	576.00 €
n° 15 D / logt 4A	F1	30,04 m2	261.00 €	267.45 €	267.00 €
n° 15 E / logt 5A	F4	109,02m2	700.00 €	717.29 €	717.00 €
n° 15 F / logt 6A	F3	86,31 m2	562.00 €	575.88 €	576.00 €
n° 15 G / logt 7A	F1bis	40,20 m2	323.00 €	330.98 €	331.00 €
16 rue des Alizés	Type	Surface	Loyer 2024	Calcul 2025	Loyer 2025
n° 16 A / logt 1B	F3	92,98 m2	562.00 €	575.88 €	576.00 €
n° 16 B / logt 2B	F3	74,70 m2	502.00 €	514.40 €	514.00 €
n° 16 C / logt 3B	F3	83,85 m2	562.00 €	575.88 €	576.00 €
n° 16 D / logt 4B	F3	89,92 m2	562.00 €	575.88 €	576.00 €
n° 16 E / logt 5B	F3	83,68 m2	562.00 €	575.88 €	576.0

### Logement meublé 17, rue de l'Eglise :

#### I) Visiteurs ou touristes

Durées	Loyer 2024	Calcul 2025	Loyer 2025
<u>Période de juin à septembre sans chauffage</u>			
La nuitée	37.00 €	37.91 €	38.00 €
La semaine	198.00 €	202.89 €	203.00 €
Le mois	596.00 €	610.72 €	611.00 €
<u>Période d'octobre à mai avec chauffage</u>			
La nuitée	40.00 €	40.99 €	41.00 €

La semaine	Rajout forfait chauffage	220.00 €	225.43 €	225.00 €
Le mois		692.00 €	709.09 €	709.00 €

II) Situation exceptionnelle, personnes solvables dans le besoin de se loger rapidement pour une courte durée (par exemple : étudiants, personnes en situation de rebond après une rupture personnelle ou sociale...)

Durées		Loyer 2024	Calcul 2025	Loyer 2025
<u>Période de juin à septembre sans chauffage</u>				
La nuitée		24.00 €	24.59 €	25.00 €
La semaine		134.00 €	137.31 €	137.00 €
Le mois		404.00 €	413.98 €	414.00 €
<u>Période d'octobre à mai avec chauffage</u>				
La nuitée	Rajout forfait chauffage	27.00 €	27.67 €	28.00 €
La semaine		157.00 €	160.88 €	161.00 €
Le mois		500.00 €	512.35 €	512.00 €

III) Situations sociales, personnes à revenu modeste (par exemple : RSA, minimum vieillesse...)

Durées		Loyer 2024	Calcul 2025	Loyer 2025
<u>Période de juin à septembre sans chauffage</u>				
La nuitée		16.00 €	16.40 €	16.00 €
La semaine		89.00 €	91.20 €	91.00 €
Le mois		269.00 €	275.64 €	276.00 €
<u>Période d'octobre à mai avec chauffage</u>				
La nuitée	Rajout forfait chauffage	19.00 €	19.47 €	19.00 €
La semaine		111.00 €	113.74 €	114.00 €
Le mois		365.00 €	374.02 €	374.00 €

<b>Prêt de linge</b>	
Garniture petit lit	10.00 €
Grand lit (2 garnitures)	15.00 €
Garniture clic-clac	15.00 €
Lot de toilette (gant, serviette et drap de bain)	5.00 €
Lot de ménage (2 torchons vaisselle et 1 essuie-main)	5.00 €
Le loyer avec ménage en fin de location est augmenté de	37.00 €
Caution (DCM du 26/06/2024)	500.00 €

## **6.2- Charges de personnel : décision modificative n° 1**

Les prévisions au budget primitif, aussi bien en dépenses qu'en recettes, nécessitent des ajustements sur certains articles suite à recrutements, maladies, décès... comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>Disponible au 31/10</b>	<b>GLC nov et déc</b>	<b>DM selon le GLC</b>
<i>012- CHARGES DE PERSONNEL</i>			
633- Impôts, taxes	365.48 €	2 328.06 €	1 962.58 €
6411- Personnel titulaire	51 018.53 €	74 075.65 €	23 057.12 €
6413- Personnel non titulaire	11 939.64 €	4 981.67 €	-6 957.97 €
6415- Congés payés	6 441.48 €	1 656.11 €	-4 785.37 €
6450- Charges de sécurité sociale et prévoyance	6 700.09 €	28 965.45 €	22 265.36 €
6470- Autres charges sociales	-334.38 €	30 642.03 €	30 976.41 €
<i>66- CHARGES FINANCIERES</i>			
6688- Charges financières autres	21 126.11 €		-5 259.39 €
<b>Sous-total</b>	<b>97 256.95 €</b>	<b>142 648.97 €</b>	<b>61 258.74 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP</b>	<b>Estimation</b>	<b>DM</b>
<i>013- ATTENUATIONS DE CHARGES</i>			
6419- Remb sur rémunérations du personnel	6 205.84 €	38 385.43 €	32 179.59 €
6459- Remb sur charge de sécurité sociale	500.00 €	500.00 €	
75888- Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	29 079.15 €	29 079.15 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 705.84 €</b>	<b>67 964.58 €</b>	<b>61 258.74 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver la décision modificative n° 01 ;
- D'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre cette décision.

### **6.3- SALLE OMNISPORTS : avenants aux marchés de travaux**

Par délibération en date du 04/04/2023 complétée par une décision du 18/09/2024, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les marchés et divers avenants relatifs aux travaux de réhabilitation de la salle omnisports. La situation est aujourd'hui la suivante :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>HT</b>			
		<b>Marché initial</b>	<b>Montant Avenant 2</b>	<b>Montant Avenant 3</b>	<b>Nouveau montant du marché</b>
Lot 1	CCM	433 559.29	-464.29	959.04	434 054.04
Lot 2	Eiffage	25 898.14	25 758.49		51 656.63
Lot 3	Houllé	125 474.00	7 060.80		132 534.80
Lot 4	Irion	48 593.00	71 854.50		120 447.50
Lot 5	Klein	28 495.00	3 860.70		32 355.70
Lot 6	LPR SN	18 851.00	3 595.72		22 446.72
	<b>Totaux</b>	<b>680 870.43</b>	<b>111 665.92</b>	<b>959.04</b>	<b>793 495.39</b>

<i>Contrat de Maîtrise d'œuvre dont part Minaire et Pierron</i>	<i>76 500.00 28 458.00</i>	<i>4 900.00</i>	<i>33 358.00</i>
---	--------------------------------	-----------------	------------------

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux l'avis de la CAO réunie ce jour qui propose d'ajuster par avenant, le montant du marché avec l'entreprise Houllé comme suit :

Lot 3 - "Chauffage - ventilation - sanitaire" - Avenant n° 3

La balance financière datée du 18/09/2024 et validée par le bureau d'études JOST affiche un total en moins-value de **7 617.00€ HT**.

Par ailleurs, il y a lieu d'autoriser le maire à signer les avenants n° 1, sans incidence financière, avec chacune des entreprises. Ces avenants précisent :

- que la retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire ;
- les modalités d'application et les formules relatives à la révision des prix pour chaque secteur d'activité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 avec l'entreprise HOULLÉ, ce qui porte le montant du marché à 124 917.80€ HT.
- D'autoriser M. le Maire à signer les avenants n° 1 avec chacune des entreprises.

**6.4- Lotissement Coubertin 2 : réalisation d'un emprunt de 180 000€**

Considérant que le budget annexe 2024 du lotissement a été établi en anticipant des recettes issues de la vente de deux parcelles dans le lotissement Coubertin 2,

Vu qu'à ce jour, aucune vente de parcelles n'a été enregistrée sur l'exercice en cours,

Pour assurer le financement du budget du lotissement, M. le Maire propose de recourir à un emprunt de 180 000€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le recours à un emprunt d'un montant de 180 000€ ;
- De contracter cet emprunt auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne aux conditions suivantes :
  - Montant : 180 000€
  - Frais de dossier : 500€
  - Durée : 24 mois
  - Périodicité : trimestrielle
  - Amortissement : IN FINE le 8<sup>ème</sup> trimestre
  - Taux d'intérêt annuel : 3,60 %
  - Total des intérêts sur la période : 12 960€
  - Remboursement anticipé partiel ou total possible sans indemnité de remboursement anticipé.
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le contrat de prêt et tous les documents y relatifs et à procéder à l'appel de fond.

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE

**10.1- Palmarès 2024 du concours des Maisons Fleuries**

La Commission du Fleurissement propose le palmarès 2024 suivant :

<b>CATÉGORIE FENÊTRES</b>			
Prix	NOM	Adresse	Montant attribué
2 <sup>ème</sup> prix	M. FEYER Joseph	7A, avenue Pasteur	30€
1 <sup>er</sup> prix	Mme MUNSTER Laetitia	26 B, avenue Pasteur	40€
<b>CATÉGORIE BALCONS</b>			
3 <sup>ème</sup> prix	Mme JUNG Monique	1C, avenue Pasteur	20€
2 <sup>ème</sup> prix	Mme MEHLINGER Christine	1G, avenue Pasteur	30€
1 <sup>er</sup> prix	Mme EBERHART Marianne	35, avenue de la paix	40€
<b>CATÉGORIE MAISONS FLEURIES</b>			
Prix	NOM	Adresse	Montant attribué
3 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme HOFFMANN Yves	13, rue Victor Hugo	30€
2 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme HENTZ Jean-Claude	34, rue du Vignoble	40€
1 <sup>er</sup> prix	M. et Mme JOHAN Fabien	21, rue du Vignoble	50€
<b>ENCOURAGEMENTS</b>			
NOM		Adresse	Montant attribué
M. et Mme WACK Francis		32, rue du Vignoble	20€
M. FERSING Stéphane et Mme WARING Cécile		2A, rue des Jardins	20€
M. et Mme EBERHART Jean-Luc		25, rue de Lixing	20€
M. et Mme PHILIPPE Gaby		29, rue de Lixing	20€
Mme SCHWARTZ Audrey		35A, rue de Lixing	20€
M. et Mme GLADEL Hubert		11, rue du Vignoble	20€
M. et Mme WARY Joseph		10, rue des Prés	20€
M. et Mme GAERTNER Jean-Marie		2, rue Jacques Prévert	20€
M. et Mme PHILIPPE Denis		32, rue de Lixing	20€
M. GRASSO Carlo		1, rue Théodore Gouvy	20€
M. et Mme EL MARGHANI Abdel		5, avenue de la Paix	20€
M. et Mme HEUB Jean		1, rue du Vignoble	20€
M. et Mme ZIANE Ali		23, rue du Vignoble	20€
Mme JUNG Isabella		22, rue de l'Eglise	20€
MM ROUGET Alain et HEHN Raymond		47, avenue de la Paix	20€
Mme GRATUIS Rosemarie		24, rue de la Montagne	20€
Mme KLING Marie-Mathilde		13, rue Lamartine	20€
<b>COMMUNS</b>			
NOM		Adresse	Montant attribué
M. ROHR Gilbert		3, Square Bellevue	30€
Mme KARMANN Jeanne		1, rue des Ecoles	30€

Un crédit de 680€ est à prévoir au BP 2025. Les prix seront remis aux lauréats sous forme de bons d'achat à faire valoir auprès des commerces locaux (boulangerie FASS, restaurant Le Cocon, salon de coiffure « La suite by Isabelle ») et au magasin Carrefour Express de Grosbliederstroff.

Par ailleurs, M. le Maire propose d'accepter le don de 200€ de CDC Habitat Sainte Barbe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le Palmarès 2024 proposé par la Commission du Fleurissement,

- De prévoir un crédit de 680€ à l'article 65132 du BP 2025,
- D'accepter le don de 200€ de CDC Habitat Sainte Barbe et d'encaisser cette recette à l'article 756 du budget principal.

## 11. ASSOCIATIONS

### **11.2- Attribution de subventions aux associations extérieures**

M. le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que, sur l'enveloppe de 320€ inscrite au budget primitif 2024 pour l'attribution de subventions aux associations extérieures, 270€ sont encore disponibles.

Il propose d'attribuer :

- 100€ à France Alzheimer Moselle,
- 100€ à La Ligue Contre le Cancer.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver la proposition du maire d'attribuer 100€ à France Alzheimer Moselle et 100€ à la Ligue Contre le Cancer.

Les crédits sont inscrits à l'article 65748 du BP 2024.

## 12. INFORMATION DU CONSEIL

*M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à l'article 2122-23 du CGCT et à la délibération du conseil municipal du 24/05/2020 :*

### Droit de préemption :

M. le Maire a renoncé, au nom de la Commune, au droit de préemption dans le cadre de la cession suivante :

- une maison 3, rue des Prés (section 3 n° 313),
- une maison 2, rue Lamartine (section 3 n° 533).